



## établissement d'un testament avec un usufruit en cours

Par **kaibo25**, le **22/01/2013** à **09:57**

bonjour.lors de mon mariage,mon épouse avait déjà un enfant d'un 1er mariage  
lors du décès de mon épouse ,le notaire m'a proposer plusieurs options  
la décision s'est portée sur l'intégralité en usufruit pour moi même et la nue propriété a son fils.  
actuellement je souhaiterais faire un testament en faveur de mes soeurs et de ma compagne  
sur la base de la moitié du patrimoine(une maison et des comptes bancaires)cela est-il  
possible.  
cordialement MICHEL

Par **amajuris**, le **22/01/2013** à **11:00**

bjr,  
vous avez l'usufruit de l'actif de la succession de votre épouse et son fils a la nue propriété.  
à votre décès son fils récupèrera la pleine propriété de la succession de sa mère car l'usufruit  
s'éteindra à votre décès même si vous l'avez donné ou légué.  
cdt